



## Divorce amiable en date du 16/12/2011

Par **goreczny**, le 10/03/2011 à 19:46

Bonjour,

Séparée de ma femme par décision du juge le 16/12/2011, mon avocate me dit que "ma femme" n'a pas voulu signer la non conciliation, hors celle ci jure qu'on ne lui a rien demandé ; je dois donc attendre 2 ans pour avoir un divorce d'office, n'y a t'il pas un autre moyen pour accélérer ce divorce ? je dois lui verser une pension alimentaire de 650 euros et elle s'entête à rester dans un F3 qui va lui coûter 500 euros/mois; n'étant pas divorcée , à t'elle droit à des aides ??merci.

Par **mimi493**, le 10/03/2011 à 21:24

Concernant les aides sociales, c'est indépendant du divorce.

L'ONC a reconnu la validité de la demande de divorce ? Si vous demandez le divorce sans pouvoir arguer d'une faute, votre épouse doit accepter votre demande, sinon le divorce est refusé.